Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



# FM-200<sup>®</sup>

Version 3.1

Date de révision 19.07.2011 Réf.130000036866

Cette FDS est conforme aux normes et exigences réglementaires de la Belgique et peut ne pas satisfaire celles d'autre pays.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

### Identificateur de produit

Nom du produit : FM-200<sup>®</sup>

Numéro d'enregistrement : 01-2119485489-18-0001

Synonymes : 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane

HFC-227ea

## Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Agent d'extinction

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Du Pont de Nemours (Nederland) B.V.

Baanhoekweg 22 NL-3313 LA Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone : +31-78-630.1011

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +352-3666-6543

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

Gaz sous pression, Gaz H280: C

liquéfié

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

## Éléments d'étiquetage



Bouteille à gaz

Attention

1/10

Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



# FM-200<sup>®</sup>

Version 3.1

Date de révision 19.07.2011 Réf.130000036866

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Étiquetage exceptionnel pour

substances et mélanges

spéciaux

Contient: 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane / Contient des gaz fluorés à effet de

serre couverts par le protocole de Kyoto.

P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## **Autres dangers**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.

Peut causer une arythmie cardiaque.

#### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### **Substances**

Numéro d'enregistrement Classification conformément à la Directive 67/548/CE	Classification conformément au Règlement 1272/2008 E (CLP)	Concentration
--	--	---------------

## 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane (No.-CAS431-89-0) (No.-CE207-079-2)

<u>-1, -1, -1, -1, -1, -1, -1, -1, -1, -1, </u>		
01-2119485489-18-0001	Press. Gas H280	>= 99 %

### Mélanges

non applicable

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

## Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un

médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles

se prolongent, consulter un médecin.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée et la maintenir

au chaud. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

Contact avec la peau : Laver à l'eau chaude. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Appeler un

médecin.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

2/10

Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



# FM-200<sup>®</sup>

Version 3.1

Réf.130000036866 Date de révision 19.07.2011

Symptômes Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:, Gelure,

L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:, Insuffisance respiratoire, Vertiges, Faiblesse, Nausée, Migraine, narcose, Activité cardiaque irrégulière

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Ne pas donner d'adrénaline ou de médicaments similaires.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

appropriés l'environnement voisin.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : élévation de pression

la lutte contre l'incendie

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

feu

Information supplémentaire : Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ventiler la zone. Voir mesures de

protection sous chapitre 7 et 8.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas décharger dans l'environnement.

protection de l'environnement

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : S'évapore.

#### Référence à d'autres sections

non applicable

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

manipulation sans danger

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

3/10

Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



# FM-200<sup>®</sup>

Version 3.1

Date de révision 19.07.2011 Réf.130000036866

Indications pour la protection contre l'incendie

et l'explosion

plosion

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans

: Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

le conteneur d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

: Pas de matières à signaler spécialement.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

Dose dérivée sans effet

• 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane : Type d'Application (Utilisation): Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Health Effect: Effets chroniques, Toxicité systémique

Valeur: 61 279 mg/m3

: Type d'Application (Utilisation): Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Health Effect: Effets chroniques, Toxicité systémique

Valeur: 6 533 mg/m3

La concentration prévisible sans effet

• 1,1,1,2,3,3,3- : Valeur: 0,1 mg/l

Heptafluoropropane Compartiment: Eau douce

: Valeur: 1 mg/l Compartiment: Eau

Remarques: Utilisation/dégagement intermitent

: Valeur: 1,3 mg/kg

Compartiment: Sédiment d'eau douce

: Valeur: 1,73 mg/kg Compartiment: Eau

Remarques: Installations de traitement des eaux usées

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

4/10

Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



# FM-200<sup>®</sup>

Version 3.1

Date de révision 19.07.2011 Réf.130000036866

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains : Matériel: Gants anti-chaleur

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de

sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur

en oxygène.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : Gaz liquéfié

Couleur : incolore

Odeur : légère, d'éther

Point de congélation : -129,5 °C

Intervalle d'ébullition : -18 - -16 ℃

Propriétés explosives : Non-explosif

Limite d'explosivité, inférieure/

limite d'inflammabilité

inférieure

: Type: limite d'inflammabilité inférieure, non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure/ limite

d'inflammabilité supérieure

: Type: limite d'inflammabilité supérieure, non applicable

Pression de vapeur : 540 hPa à -30 ℃

: 29 360 hPa à 123 ℃

Densité : 1,4 - 1,5 g/cm3 à 25 °C, (comme liquide)

Hydrosolubilité : 0,23 g/l à 25 ℃

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: POW: 2,289

Densité de vapeur relative : 5,8

**Autres informations** 

donnée non disponible

5/10

Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



# FM-200<sup>®</sup>

Version 3.1

Date de révision 19.07.2011 Réf.130000036866

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : Se décompose par chauffage.

**Stabilité chimique** : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Stable à températures et conditions de stockage normales.

Conditions à éviter : Le produit n'est pas inflammable dans l'air, à température et pression ambiante.

Mis sous pression d'air ou d'oxygène, le mélange peut devenir inflammable. Certains mélanges de HCFCs ou HFCs avec du chlore peuvent devenir

inflammable ou réactif sous certaines conditions.

Matières incompatibles : Métaux alcalins Métaux alcalino-terreux Poudres métalliques Sels métalliques

en poudre

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition thermique dangereux peuvent inclure:

Halogénures d'hydrogène Oxydes de carbone Hydrocarbures fluorés

Hydrocarbures fluores Halogénures de carbonyle

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

• 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane non applicable

Toxicité aiguë par inhalation

1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane
 CL50 / rat :> 788 698 ppm

Concentration Minimale avec Effet Nocif Observé (LOAEC) / chien :105 000 ppm Sensibilisation cardiaque

Concentration Sans Effet Nocif Observé (NOAEC) / chien :90 000 ppm

Toxicité aiguë par voie cutanée

• 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane non applicable

Irritation de la peau

• 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane

Non testé sur des animaux

Classification: N'est pas classé comme irritant

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Ne devrait pas provoquer d'irritation de la peau d'après le dossier d'expertise des propriétés de la

6/10

Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



# FM-200<sup>®</sup>

Version 3.1

Date de révision 19.07.2011

Réf.130000036866

substance.

### Irritation des yeux

• 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane

Non testé sur des animaux

Classification: N'est pas classé comme irritant

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Ne devrait pas provoquer d'irritation des yeux d'après le dossier d'expertise des propriétés de la substance.

Substance

### Sensibilisation

• 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane

Non testé sur des animaux

Classification: Pas un sensibilisant de la peau.

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Ne devrait pas provoquer de sensibilisation d'après le dossier d'expertise des propriétés de la substance.

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Il n'y a pas de rapports de sensibilisation respiratoire chez l'homme.

### Toxicité à dose répétée

• 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane

Inhalation rat

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

### Evaluation des propriétés mutagènes

• 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagène.

## Evaluation de la cancérogénicité

• 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane

N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction

• 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane

Pas toxique pour la reproduction

## Expérience chez l'homme

Les expositions excessives peuvent affecter la santé humaine, comme suit:

Inhalation

Insuffisance respiratoire grave, narcose, Activité cardiaque irrégulière

### Information supplémentaire

L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures.

7/10

Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



# FM-200<sup>®</sup>

Version 3.1

Date de révision 19.07.2011

Réf.130000036866

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### **Toxicité**

Toxicité pour le poisson

1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane
 CL50 / 96 h / Danio rerio (poisson zèbre): > 200 mg/l
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CL50 / 96 h / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 81,8 mg/l L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité des plantes aquatiques

1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane
 CE50 / 72 h / Pseudokirchneriella subcapitata: > 114 mg/l
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CE50 / 72 h / Pseudokirchneriella subcapitata: > 118 mg/l L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane
 CE50 / 48 h / Daphnia magna: > 200 mg/l
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

aérobique 8,49 mg/l / 28 jr Biodégradation: 1 % Méthode: OCDE Ligne directrice 301 Difficilement biodégradable.

aérobique 17,4 mg/l / 28 jr Biodégradation: 5 % Méthode: OCDE Ligne directrice 301 Difficilement biodégradable.

## Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

## Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB

8/10

Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



# FM-200<sup>®</sup>

Version 3.1

Date de révision 19.07.2011 Réf.130000036866

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). / Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## Autres effets néfastes

Potentiel de destruction de l'ozone

0

Effet de serre potentiel (ESP)

3 500

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être utilisé après reconditionnement.

Emballages contaminés : Les bouteilles de gaz pressurisé vides sont à retourner au fournisseur.

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**ADR** 

Classe: 2
Code de classification: 2A
No. HI 20
Numéro ONU: 3296
No. Etiquetage: 2.2

Nom d'expédition des Heptafluoropropane

Nations unies:

Code de restriction en (C / E)

tunnels:

IATA\_C

Classe: 2.2 Numéro ONU: 3296 No. Etiquetage: 2.2

Nom d'expédition des Heptafluoropropane

Nations unies:

**IMDG** 

Classe: 2.2 Numéro ONU: 3296 No. Etiquetage: 2.2

Nom d'expédition des Heptafluoropropane

Nations unies:

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

donnée non disponible

## Évaluation de la sécurité chimique

9/10

Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



# FM-200<sup>®</sup>

Version 3.1

Date de révision 19.07.2011

Réf.130000036866

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H en section 3.

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### Information supplémentaire

Un Scénario d'Exposition (ES) n'est pas exigé.

Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation., Pour de plus amples renseignements veuillez contacter le bureau le plus proche de DuPont ou de son distributeur officiel., <sup>®</sup> Marque déposée de DuPont

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.

10/10